

FICHE PATRIQUE

Lieu : Place de la vieille Horloge La Roche-sur-Yon

Horaires

La Place de la Vieille Horloge sera interdite à la circulation et au stationnement des véhicules motorisés, excepté pour les commerçants participant au marché, tous les dimanches matins de 8h00 à 14h00, sous peine de contravention et d'enlèvement des véhicules.

Les jours et heures d'ouverture du Marché au public tous les dimanches de 9 h 00 à 13 h 00

Abonnements

Les emplacements sont attribués par abonnement payable au mois ou au trimestre
La réglementation tarifaire actuelle des marchés yonnais :

- abonnement mensuel, le mètre linéaire : 6,05 €
- à la journée, le mètre linéaire : 1,70€
- raccordement électrique mensuel : 4,20 €
- raccordement électrique à la journée : 1,15 €

Documents

Les titulaires d'une place seront obligatoirement en possession :

- carte d'activité de commerce ambulant
- attestation d'assurance professionnelle couvrant l'activité foire et marché

Rappel

Les commerçants du marché sont tenus de laisser leur emplacement propre et d'emporter avec eux leurs débris et contenants.

Les sacs plastiques sont interdits, dans les commerces du marché.

Les sacs biodégradables, les cabas réutilisables et le papier sont autorisés

Liste synthétique et non exhaustive des conditions du règlement.